



## Licenciement économique avec choix du CSP

Par **sonardej**, le **19/10/2011** à **22:22**

Bonsoir

Etant employée dans un commerce, je subit licenciement économique avec pour propre décision d'opter pour le choix d'un retour à l'emploi par le biais du CSP.

Mon patron m'envoie donc ma lettre recommandée en me précisant que si j'adhère au contrat de sécurisation professionnelle mon contrat de travail sera rompu d'un commun accord le 21 octobre 2011 que la présente lettre sera sans objet et que le préavis ne sera pas effectué.

Pour ma compréhension je quitte donc le travail le 21 au soir hors mon patron me stipule que je dois quitter le travail le 22 au soir d'après son comptable et je ne comprends pas pourquoi ?

Merci de votre aide c'est la première fois que je suis licencié et je ne connais pas bien les procédures;

Par **P.M.**, le **19/10/2011** à **22:28**

Bonjour,

Il faudrait savoir exactement à quelle date le CSP vous a été proposé...

Je vous propose [ce dossier](#)

Par **sonardej**, le **20/10/2011** à **20:12**

Merci pour votre aide